RAPPEL DE PRODUIT - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 02/10/2023 - MIS À JOUR LE 03/10/2023

Emerade 300 et 500 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli – Laboratoire Chauvin

Niveau de rappel : circuit de distribution pharmaceutique, établissements de santé, officines

Le Laboratoire Chauvin procède, en accord avec l'ANSM, au rappel de tous les lots non périmés sur le marché des spécialités :

- **Emerade 300 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli –** CIP : 34009 300 272 7 1
- **Emerade 500 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli –** CIP : 34009 300 389 1 8

Ce rappel fait suite à la mise en évidence d'un risque potentiel de dysfonctionnement de certains stylos auto-injecteurs après une chute, pouvant empêcher le stylo de s'activer correctement.

Dans ce contexte les recommandations aux prescripteurs et aux patients sont les suivantes :

Recommandations pour les prescripteurs

- Prescrivez un autre auto-injecteur, au plus tard lors de la prochaine consultation médicale et formez votre patient à son utilisation.

Recommandations pour les patients

- Pour rappel, le risque de dysfonctionnement du stylo ne nécessite pas un remplacement dans l'immédiat de votre stylo-injecteur Emerade mais il est recommandé de consulter son médecin pour obtenir une nouvelle prescription, sans attendre la consultation de suivi.
- Portez sur vous en permanence 2 stylos auto-injecteurs d'adrénaline et conservez-les toujours dans leur étui pour les protéger des chocs. Tant que vous n'avez pas les nouveaux stylos auto-injecteurs vous pouvez utiliser les stylos Emerade.

Les lots concernés sont :

Emerade 300 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli

- Y0225B3A – péremption le 30/11/2023
- Y0225B4A – péremption le 30/11/2023
- Z0100B2C – péremption le 31/03/2024
- Z0100B2F – péremption le 31/03/2024

- Z0100B4C – péremption le 31/03/2024
- Z0111B3A – péremption le 30/04/2024
- Z0141B3A – péremption le 30/06/2024
- Z0153B4A – péremption le 31/08/2024
- Z0198B1A – péremption le 31/10/2024

Emerade 500 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli

- Y0225C1B – péremption le 30/11/2023
- Y0225C5A – péremption le 30/11/2023
- Z0091C2B – péremption le 31/03/2024
- Z0100C1A – péremption le 31/03/2024
- Z0111C1C – péremption le 30/04/2024
- Z0111C6B – péremption le 30/04/2024
- Z0236C3B – péremption le 30/11/2024

Pour plus de précisions, consultez le point d'information :



PUBLIÉ LE 18/05/2023 - MIS À JOUR LE 06/10/2023

Tensions d’approvisionnement sur les auto-injecteurs d’adrénaline (Emerade, Anapen, Epipen et Jext)

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Pour toute information, vous pouvez contacter le laboratoire Chauvin au 04.67.12.30.30.